

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE TUNIS RE

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances (COMAR) , qui détenait directement 733 782 actions et droits de vote représentant 8,153% du capital et des droits de vote de la Société Tunisienne de Réassurance (TUNIS RE) avant augmentation du capital, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 14 juin 2012, le seuil des 10% des actions et des droits de vote et ce, suite à la souscription à l'augmentation de capital de 797 254 actions, représentant 5,315% du capital de la société après augmentation du capital.

Après ce franchissement de seuil, La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance (COMAR) détient dans la société TUNIS RE :

- Directement 1 531 036 actions représentant 10,207% du capital après augmentation;
- Indirectement à travers Assurances HAYETT, COMAR INVESTISSEMENT SICAF et COMAR IMMOBILIERE 26 699 actions représentant 0,178 % du capital après augmentation.

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance (COMAR) a déclaré :

- qu'elle envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- qu'elle envisage de poursuivre la cession des actions et des droits de vote lui appartenant,
- qu'elle n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 02 juillet 2012 par la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance (COMAR).